

Rives de Saône

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-JEAN-DE-LOSNE / SEURRE

RÉPÉTITION À
ÉCOLE DE MUSIQUE



TOURISME

Un axe de développement important



SPORT

Une politique volontariste



UN NOUVEAU
CONTENEUR BIENTÔT
DISPONIBLE !

Rives de Saône

Communauté de Communes
Saint-Jean-de-Losne Seurre

www.rivesdesaone.fr

“ Le tourisme est l'un des moteurs économiques du territoire. La Saône et toute l'activité qui s'y rattache en sont le principal vecteur.

Saint-Jean-de-Losne est situé à un carrefour de voies navigables qui en ont fait l'un des centres nationaux de la batellerie de commerce. Aujourd'hui, ce sont les bateaux de tourisme, pour l'essentiel, qui parcourent la Saône et les canaux qui y sont abouchés. À Seurre, leurs occupants peuvent admirer un intéressant patrimoine architectural. Localement, le tourisme est animé tant par des acteurs privés - Gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne, location de bateaux, croisières, bateau promenade, restauration, hébergement - que par des acteurs publics - ports publics de plaisance, chemin de randonnée, voie bleue, parcours écopagayer®.

La Communauté de communes assume ses missions, telles que précisées par ses statuts :

- elle s'est dotée d'un outil opérationnel depuis 2011 : un Office de Tourisme communautaire, géré sous statut associatif et doté d'une convention d'objectifs. Il se charge de la promotion et du développement.
- elle crée ou entretient des infrastructures publiques en investissant dans les stations de camping-car, la capitainerie de Seurre, l'entretien paysager de la Gare d'eau, par exemple.
- elle permet de fixer localement des professionnels du tourisme en réalisant des ateliers-relais.
- elle soutient des événements majeurs qui font connaître le territoire et participent à sa notoriété.

La situation présente cependant nombre de faiblesses qui constituent autant de pistes de progrès pour l'avenir :

- implantation nécessaire de capacité hôtelière pour favoriser le séjour sur place des touristes ;
- location de vélos ;
- diversification de l'offre touristique. La réalisation du parcours patrimonial de Seurre répond précisément à ce besoin ;
- liaison par véloroute de Saint-Jean-de-Losne à Dijon le long du canal de Bourgogne ;
- finalisation de la Voie Bleue ;
- valorisation du village musée de l'Étang Rouge, des salles historiques de l'hôpital de Seurre.

Ce secteur générateur d'emploi et de développement économique a donc de beaux jours devant lui. Il s'agit d'un travail de longue haleine auquel tous les acteurs locaux doivent rester attachés.

Ce numéro, c'est un choix, réserve une bonne place au tourisme. Le tourisme constitue une réelle chance pour notre territoire, et trop souvent, nous ignorons son importance. Si nous nous fixions comme objectif de le remettre à sa juste place pour l'avenir, si chaque habitant devenait ambassadeur de ce Val de Saône qu'il aime... ”

Jean-Luc SOLLER,
Président

Meilleurs Vœux
2012

TOURISME



//// De bonnes raisons pour participer au fonctionnement de notre structure tourisme ?

Les échanges tant avec les acteurs de tourisme que les commerçants, et parfois les élus, se soldent bien souvent par le scepticisme quant aux retombées économiques du tourisme sur notre territoire ? Il est vrai que dans un domaine aussi vaste et aux effets induits difficilement appréhendables le chiffrage s'avère délicat. Basons-nous sur les éléments connus :

- Plus de 20 000 € de taxe de séjour (en augmentation de 15% alors que les tarifs n'ont pas subi d'augmentation). Taxe entièrement dédiée au développement touristique.
- Un total de 253 lits répartis dans les 30 hébergements touristiques du territoire (hôtels, chambres d'hôtes et meublés de tourisme).
- Des événements de notoriété internationale, indéniablement propices au commerce et à la découverte de notre territoire : championnat d'Europe de Canoë-kayak, inauguration en mai des forêts de mémoire pour enraciner l'action précurseur de lutte contre l'esclavage d'Anne-Marie Javouhey, native de notre territoire.
- Manifestation de motonautisme à Seurre.
- Dynamisme et réussite pour le parcours Eco-pagayeurs au départ de Saint-Jean-de-Losne.
- Retours particulièrement positifs sur le parcours patrimoine de Seurre et sur le parcours découverte de l'Étang-Rouge (voir encadré).
- Demain, dans le cadre d'un schéma touristique en cours de finalisation pour notre territoire, réalisation d'un parcours connoté fluvial (sans négliger le patrimoine) sur Saint-Jean-de-Losne. Il faut renforcer l'atout majeur de Saint-Jean-de-Losne, connue internationalement comme le confirme la fréquentation de son port qui enregistre le plus fort contingent de touristes étrangers.
- 100 emplois liés au fluvial et au tourisme.

Le choix de confier le développement touristique à un office de tourisme associatif repose sur le dévouement de bénévoles. La structure s'organise en dépit d'une baisse de leur effectif, il convient ici de souligner leur assiduité et leur implication, mais l'office gagnerait sans aucun doute à être renforcé par des bénévoles directement concernés par le développement touristique. ●

Quelques chiffres de fréquentation

Accueil physique en 2011 : 3 624 personnes au total sur les 2 antennes de Seurre et Saint-Jean-de-Losne

Accès internet en 2010 : 40 169 visiteurs

Dans les 2 cas, on note une forte proportion d'étrangers. La tendance depuis ces dernières années est à la baisse de l'accueil physique, largement compensée par une très forte augmentation des connexions internet.

Cette évolution de la clientèle et de ses comportements doit être intégrée aux développements prochains du site internet commun aux 2 antennes.

Pour en savoir plus : www.saone-tourisme.fr

Pilotage de l'Office de Tourisme Rives de Saône

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ouverte à tous, sous réserve d'adhérer

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe délibérant

composé de 20 membres dont

5 élus désignés par la Communauté de Communes (3 issus de ses rangs et 2 sur proposition des conseils municipaux dont la commune est siège d'une antenne : Seurre et Saint-Jean-de-Losne)

15 acteurs du tourisme et/ou bénévoles

BUREAU

Force de propositions - composé de 9 membres

1 PRÉSIDENT(E) et 2 VICE-PRÉSIDENTS(ES)



//// Mise en valeur du patrimoine : une offre diversifiée

La Communauté de Communes a mis en place deux parcours de découverte du patrimoine de Seurre, avec l'objectif de s'adresser à la fois aux touristes et aux habitants :

Celui du centre historique a été réalisé en juillet 2010 (voir notre numéro précédent).

Le deuxième parcours réalisé en 2011 incite les visiteurs à pousser les portes du site de l'Étang Rouge, qui regroupe des bâtiments typiques du Val de Saône, démontés et reconstruits à l'identique. On découvrira également le magnifique verger conservatoire de l'association des Croqueurs de Pommes du Val de Saône riche de 200 variétés de pommes.

Le jeu se présente sous la forme d'un kit destiné aux enfants à partir de 8 ans, accompagnés de leur famille. Il se compose d'un livret instructif et amusant, qui conduit les enfants d'une énigme à l'autre au moyen de différents objets – loupe, boussole, crayons fantaisie... – permettant de les résoudre, avec à la clé une récompense à retirer à l'office de tourisme.

Renseignements pratiques

- Parcours du centre historique en accès libre toute l'année.
- Livret d'accompagnement en vente à l'Office de tourisme, 13 rue Bossuet à Seurre.
- Jeu découverte *Le mystère de l'Étang Rouge*.
en vente à l'office de tourisme de mai à septembre.



RECONSTRUCTION D'UN CAFÉ AUTHENTIQUE
SUR LE SITE DE L'ÉTANG ROUGE



DÉPART DU SENTIER
DE RANDONNÉE
DE DAME RENAUDE

//// Découvrez nos sentiers de randonnée pédestre...

Des précédentes publications vous ont conduit dans les pas d'Anne-Marie Javouhey (N°4 décembre 2008), puis au devant d'une bonne rencontre en empruntant « La boucle de Cîteaux » (N°5 de juillet 2009), puis « Champs Jarley » (N°6 de décembre 2009).

Aujourd'hui, en cette fin d'automne aux couleurs encore chatoyantes et à l'approche de l'hiver, nous vous proposons deux itinéraires très accessibles, praticables en tout temps et peu « chassés ».

LE SENTIER « DAME RENAUDE » AU DÉPART DE LABRUYÈRE

Long d'une dizaine de kilomètres, il vous conduira après la traversée d'un bois d'acacias puis de la plaine agricole, aux rives de la Saône. La Saône paisible et sauvage à cet endroit vous invite à la suivre jusqu'au pittoresque village de Lechâtelet (quais, port de plaisance, ancienne écluse...). Itinéraire particulièrement recommandé en hiver lorsqu'un soleil rouge en toile de fond laisse au premier plan le bleu de la Saône qu'on devine à travers des branchages de givre recouverts !... et déjà, c'est le retour à travers plaine et bois vers Labruyère. Circuit balisé jaune. Départ de Labruyère : depuis Seurre, emprunter à l'entrée de la commune la RD 110 E. Le totem de départ se trouve à 250 m légèrement sur la gauche.

LE SENTIER DE L'ÉCLUSE AU DÉPART DU PORT DE SEURRE

Itinéraire totalement « goudronné » d'une longueur d'environ 7 km, entièrement bordé d'eau... Au départ longer le port, puis franchir l'écluse, emprunter le chemin de gauche (il est bien entendu possible de partir à droite - l'itinéraire est balisé dans les 2 sens - Se diriger vers les bords de Saône (vue sur l'île et les quais), remonter le long de la rivière sur 2 km environ, vous découvrirez de nombreux oiseaux et leurs lieux de vie. Parvenir à un carrefour et emprunter le chemin empierré de droite pour traverser la plaine. Arriver à la digue du canal que l'on suit en la gardant à gauche pour revenir à l'écluse distante de 2,5 km. De l'écluse, retour au point de départ par l'itinéraire commun à l'aller et au retour.

Circuit balisé jaune. Départ devant le port de plaisance.

SPORT

//// Une politique sportive volontariste

LA SITUATION ACTUELLE

Les communes financent et entretiennent des équipements municipaux (stades, courts, salles...). La Communauté de Communes, pour ce qui la concerne, subventionne les clubs et gère 3 installations sportives, les 2 salles omnisports de Seurre et Echenon, ainsi que l'Espace Aquatique à Seurre.

En outre, elle participe à la gestion du club de canoë-kayak de Saint-Jean-de-Losne, en finançant le poste d'animateur sportif (25 000 €/année).

Souvenons-nous que la construction de la salle omnisports de Seurre a été le grand projet fédérateur de la Communauté de Communes « Seurre -Val de Saône » : ce projet a été repris, en cours de réalisation et tout naturellement, dès 2005, lors de la fusion qui a donné naissance à « Rives de Saône ».

Par ailleurs, en 2007, la ville de Seurre a transféré à la Communauté, sa piscine municipale qui est, sans conteste, un équipement sportif et de loisirs à vocation communautaire.

Le gymnase « COSEC » d'Echenon, salle omnisports largement utilisée par le collège voisin, est également entièrement gérée par la Communauté de Communes, héritage du SIVOM de Saint-Jean-de-Losne.

La politique de soutien aux clubs sportifs se concrétise également à travers la mise à disposition de 2 véhicules 9 places pour les déplacements. Pour l'année 2010, 17 associations ont pu bénéficier de ce service, pour un total de 17 824 km.

Quelques chiffres :

- **Subventions aux clubs :** 36 000 € partagés entre 21 clubs du territoire communautaire.
- **Subventions aux événements d'intérêt communautaire :**
 - 6 000 € / an pour le week-end du championnat de France de motonautisme à Seurre.
 - 10 000 € / an pour le championnat d'Europe de canoë-kayak à Saint-Jean-de-Losne.
- **La salle omnisports de Seurre**
(environ 1 100 utilisateurs dont 600 scolaires)
 - Rappel de sa construction :
coût total : 2 437 723 € (HT) dont 803 918 € de subventions et 1 633 805 € d'autofinancement et emprunts.
 - Fonctionnement :
charges 77 860 € dont 28 120 € de charges salariales et 32 600 € de fluides et énergies.
- **Le COSEC d'Echenon**
(environ 900 utilisateurs dont 500 scolaires)
 - Rappel aménagement et extension réalisés en 2008/2009 :
coût total 206 669 € (HT) dont 42 700 € de subventions et 160 000 € d'emprunt.
 - Fonctionnement :
charges 23 500 € dont 2 700 € de charges salariales (contrat aidé) et 18 250 € de fluides et énergies.



SORTIE KAYAK AVEC L'ÉCOLE DES PAGAYES

• L'espace aquatique Fernand Bonnin à Seurre

- Charges de fonctionnement : 141 400 € dont 8 200 € de fluides et énergies, et 105 500 € de charges salariales (saisonniers + remboursements des heures de travail à la ville de Seurre).

- Recettes de fonctionnement :

entrées = 48 250 € entrées (usagers individuels et groupes).

Pour cet équipement ouvert en 1975, un étude est en cours afin de déterminer l'avenir de ce pôle sportif, éducatif, ludique, mais aussi touristique.

SPORT ET CIVISME

La Communauté de Communes consent d'importants moyens pour soutenir et encourager l'action bénévole et généreuse des clubs. Toutefois, elle déplore, ces derniers temps, un cycle malsain d'incivilités qui, répétées conduisent à s'interroger sur la gestion à mettre en place : détournement d'usage (les salles de sports ne sont pas des salles des fêtes), gaspillage énergétique (les lampes ne sont pas éteintes après les entraînements), dégradations diverses, introduction abusive dans les locaux à des heures fantaisistes, attitude irrespectueuse vis-à-vis des gardiens. Pourtant, la communauté tente depuis quelques années de responsabiliser les clubs puisqu'elle fait payer les réparations au club qui est identifié comme responsable. Le sport, c'est le respect des autres comme du bien public.

L'ÉCOLE DE PAGAYES

La Communauté de Communes, en collaboration avec l'Éducation Nationale, a mis en place une école de pagayes. Un animateur sportif accompagne des classes élémentaires et des classes de collège grâce à une pédagogie progressive. En 2010, il a accueilli 268 élèves au cours de 123 séances qui ont concerné des classes élémentaires de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Losne, Echenon, Seurre et Pouilly-sur-Saône ainsi que des 6^{èmes} et 5^{èmes} du collège d'Echenon.

Rives de Saône

15 bis Grande rue du Faubourg Saint-Michel - BP 67
21250 Seurre Cedex - Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Directeur de publication Jean-Luc Soller.
Mise en page Fuglane, Dijon
Imprimé sur papier PEFC, réseau Imprim'vert.
Crédit photos : Communauté de communes
ISSN : 1958-508X



PAROLE de MAIRE

Maurice VACHET
Esbarres
750 habitants

La Communauté de Communes *Rives de Saône*, créée en 2005 permet de fédérer 37 communes des cantons de Saint-Jean-de-Losne et Seurre afin, notamment, d'exercer des compétences, auparavant détenues par les Communes qui bien souvent, du fait de leur taille, n'étaient pas véritablement mises en œuvre. Un exemple parmi d'autres, le service *Enfance Jeunesse* qui, depuis 2005 sous l'égide de la Communauté, s'est complété pour être exercé sur l'ensemble du territoire communautaire et permet ainsi d'offrir aux familles les mêmes services où qu'elles habitent.

Mais toutes ces actions au service de la population ont un coût non négligeable qui devient d'autant plus délicat à supporter que les conséquences économiques de la crise actuelle réduisent les ressources financières de la Communauté, avec notamment :

- gel des dotations de l'État
- manque de développement industriel ou artisanal générateur d'emplois.

Pour tenter de faire face à cette situation, il est de notre devoir de continuer à développer un partenariat communes/communauté de communes où l'intérêt de chacun des partenaires est préservé dans l'objectif d'apporter des réponses positives aux besoins des habitants du territoire.

Ceci constitue le fondement même de la mutualisation des moyens indispensable à la pertinence d'une intercommunalité porteuse d'avenir. ■

COLLECTE

//// Déchets : ce qui va changer à partir du 1^{er} janvier 2012

Rives de Saône s'inscrit dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement : une redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'année 2012 sera une année test. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera maintenue mais deux factures expérimentales seront adressées à chaque usager. Ces factures ne seront pas à régler. Elles permettront à chacun de se situer par rapport au montant de TEOM payé et d'adopter les nouveaux comportements avant l'envoi de la première facture réelle en 2013.

La mise en place de cette redevance nécessite d'équiper chaque usager d'un bac pucé pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Une enquête en porte à porte en septembre et octobre a permis de déterminer le volume du bac à attribuer à chaque usager. La distribution des bacs a débuté le 7 novembre.

Avec chaque bac, est distribuée également une carte d'accès aux déchèteries. À partir du 1^{er} janvier 2012, la présentation de cette carte est obligatoire avant tout dépôt en déchèteries.

Les usagers n'ayant reçu ni bac, ni carte d'accès aux déchèteries sont invités à contacter la Communauté de communes au n° vert (appel gratuit) au 0 805 800 346 ou par mail : infodechets@rivesdesaone.fr.

Retrouver plus d'information sur le site Internet de la Communauté de communes www.rivesdesaone.fr et en mairie (règlements du service consultables sur place). ●

École de musique

2 dates à retenir dès à présent :

- Dimanche 5 février à 15h salle des fêtes de Seurre
- Samedi 11 février à 20h30 salle polyvalente de Brazey-en-Plaine

D'autres auditions publiques se dérouleront tout au long de l'année et, entre autres, en juin dans le cadre des manifestations organisées pour la fête de la musique.

Pour en savoir plus : www.rivesdesaone.fr

Affaires sociales

- *Rives de Saône* a participé à la Semaine Bleue, en faisant distribuer par les enfants fréquentant l'accueil périscolaire, un sachet de friandises accompagné d'un dessin aux 400 personnes âgées des maisons de retraite, hôpital et bénéficiaires du portage des repas à domicile.
- Insertion sociale et professionnelle : deux actions financées par le Conseil Général fonctionnent actuellement à Seurre. L'une conduite par l'ASCO (Société d'Aide par le Travail) pour les bénéficiaires du RSA de plus de 25 ans, l'autre (DAJA 21) pour les jeunes de 18 à 25 ans par la Ligue de l'Enseignement : quelques places sont encore disponibles.
- Portage des repas à domicile : une solution pour tous ceux qui sont immobilisés ou empêchés momentanément !
Contact ADMR au 03 80 29 01 43

Site Internet de la Communauté

Le nouveau site hébergé par le GIP e-bourgogne du Conseil Régional est en ligne à l'adresse suivante :

www.rivesdesaone.fr

De nouvelles fonctionnalités vont progressivement compléter les traditionnelles informations : géolocalisation des services, guide des démarches, formulaires en ligne et télépaiement des services aux usagers. À vos souris !

Centres de loisirs pour les vacances :

- Hiver 2012 : Saint-Usage et Seurre (80 places au total) du 27 février au 9 mars 2012
- Printemps 2012 : Saint-Usage et Seurre (80 places au total) du 23 avril au 4 mai 2012
- Été 2012 : Saint-Jean-de-Losne et Seurre (160 places en juillet et 60 places en août 2012).

Collectes des ordures ménagères : remplacement du Lundi de Pâques, jour férié

- Samedi 7 avril : Labruyère, Lechatelet, Pagny-la-Ville, Bonnencontre, Broin, Auvillers-sur-Saône, Bagnot, Montmain.
- Jeudi 12 avril : Franxault, Montagny-les-Seurre, Montot, Esbarres.